



Barème Safer Grand Est

(validé par le conseil d'administration du 06 avril 2023)



OPÉRATIONS FONCIÈRES

Base : Coût de revient	Tarif HT	Tarif HT
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION AMIABLE		RÉTROCESSIONS FERMIER...6 %
Jusqu'à 1 million €/ha8 %		ÉCHANGE FONCIER.....4 %
de 1 à 1,2 million €/ha.....4 %		RÉMUNÉRATION MINIMUM PAR RÉTROCESSION.....350 €
Au-delà en fonction du type opération		FRAIS FINANCIERS
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION PAR PRÉEMPTION.....10 %		par mois.....0,40 %
		Participation forfaitaire aux frais juridiques.....800 €



PRESTATIONS

	Tarif HT	Tarif HT
INTERMÉDIATION LOCATIVE		RÉPONSES RAPIDES SUR DIA
Redevance équivalente à une année de fermage suivant le barème départemental		Réponse avant 21 jours
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PROVISOIRE		dossier <20 000€80 €
Redevance équivalente à une année de fermage *suivant le barème départemental		dossier >20 000€250 €
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION		Réponse dans les 7 jours
Marge sur redevance :		calendaires400 €
- polyculture.....20 à 50 %		DEMANDE DE PRÉEMPTION SIMPLE
- viticulture.....minimum 10 %		Forfait.....300 €
Marge minimum /bail/an.....250 €		PRESTATIONS SUR DEVIS (avis de valeur, contrat ingénierie...)
		Coût journalier :
<i>* Cf article L.142-4 du Code Rural</i>		Assistants.....400 €
		Géomaticiens / Cartographes.....500€
		Conseillers fonciers, chargés de mission, chargés d'études.....700 €
		Chefs de service900 €



CONVENTIONS

	Tarif HT	Tarif HT
RECUEIL ACCORD AMIABLE		VIGIFONCIER
Forfait par contrat (PV, AC, PE ou résiliation de bail).....1 500 €		Forfait 1ère inscription.....350 €
Rémunération (prix de vente + indemnités).....8 %		(Mise en place + formation)
ENTRÉE DE MISE EN RÉSERVE		Forfait annuel.....150 €
Forfait/EMR.....1 500 €		(par communes)
Frais de gestion par an2 % (sur prix principal)		

